

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION
ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 2025/07/100

Le Maire de la commune de Le Pouzin,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route ;
Vu la demande présentée par Madame Manon RIBEIRO, entreprise RAMPA ENERGIES, en vue d'occuper l'emprise de la rue des Saules 07250 Le Pouzin, dans la période du 28/07/2025 au 01 /08/2025 pour une confection d'une tranchée pour raccordement Enedis ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1: Du 28/07/2025 au 01 /08/2025, l'entreprise RAMPA ENERGIES est autorisée à occuper l'emprise de la rue des Saules 07250 Le Pouzin, pour une confection d'une tranchée pour raccordement Enedis.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée manuellement.

ARTICLE 3 : La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge de l'entreprise RAMPA ENERGIES.

ARTICLE 4 : L'entreprise RAMPA ENERGIES devra assurer, en tout temps et sous sa responsabilité, la libre circulation des véhicules.

ARTICLE 5 : Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 18 juillet 2025

Le Maire,

Christophe VIGNAL

